

Avec le soutien de :



Compte rendu Comité de pilotage  
Site Natura 2000 « Val d'Allier et Limagne brivadoise »  
21/11/2011

**Présents :**

Mme GILBERT Danielle	Mairie de Cohade
Mme ROCHE Lucette	Mairie de Vergongheon
Mme CHASSIN Nicole	Conseil Général (Canton d'Auzon)
M. MISSIONIER Georges	Mairie Vieille-Brioude
M. DONIOL Henri	Mairie d'Auzon
M. BONJEAN Gérard	Mairie d'Azerat
M. RHETAT Jean	Mairie de Lamothe
M. René TEISSANDIER	Mairie de Cohade
M. BOREL Alain	Mairie de Brioude
M. PAGES Maurice	Communauté de Communes du Brivadois
M. LHERITIER Jean-Noël	Conseil Général (Canton Brioude Nord)
Mme PLANCHON Flora	DDT 43
Mme GARDES Mireille	Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire
M. TABOURIN Pierre	DREAL Auvergne
M. BONJEAN Patrick	FDSEA
M. PINEL Christophe	ONEMA 43
M. BERNARD Laurent	SMAT du Haut-Allier
M. OLAGNOL David	SMAT du Haut-Allier

**Excusés**

Conseil Régional d'Auvergne  
Mission Départementale de Développement Touristique  
Parc Naturel Régional du Livradois-Forez  
Comité Départemental de Randonnée Pédestre  
Chambre de commerce et d'industrie de Haute-Loire  
CPIE du Velay  
Office National des Forêts – Agence des Monts d'Auvergne  
Conservatoire botanique national du Massif-Central  
Syndicat de la forêt privée

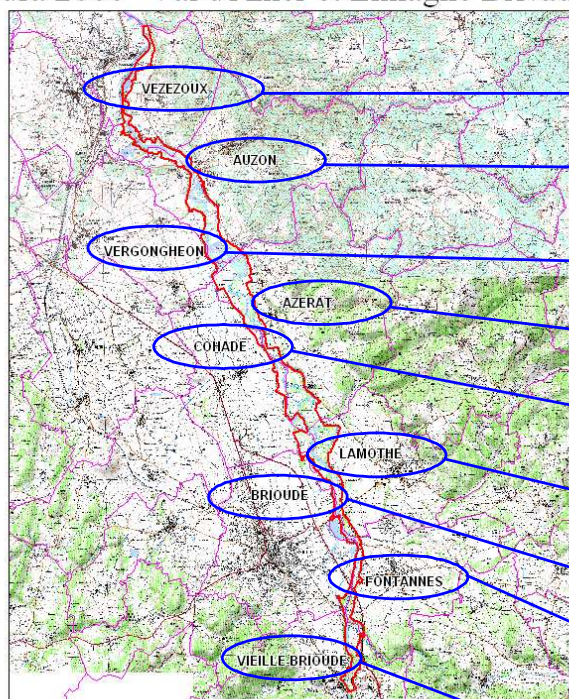
\*\*\*\*\*

M. LHERITIER ouvre la séance, en rappelant l'ordre du jour :

- Bilan des actions menées en 2011
- Programme d'actions pour l'année 2012
- Point sur la contractualisation au niveau départemental
- Questions diverses

M. OLAGNOL, animateur Natura 2000 du site Val d'Allier et Limagne Brivadoise, commence la présentation.

### Les 9 communes concernées par le site Natura 2000 "Val d'Allier et Limagne Brivadoise"



### Limagne Brivadoise

81 ha
152,5 ha
8,5 ha
231 ha
42 ha
116 ha
16 ha
44 ha
56 ha

Site Natura 2000 "Val d'Allier et Limagne Bri"

- Périimètre du site
- Limite communale



0 1 km



21/11/2011

Rappel du périmètre du site, qui concerne 9 communes :

- Vieille-Brioude
- Fontannes
- Brioude
- Lamothe
- Cohade
- Azerat
- Vergongheon
- Auzon
- Vézézoux

Surface totale du site : 747 hectares

## Bilan des actions menées en 2011

Budget prévisionnel 2011 :

Actions	Dépenses	Recettes	
		Etat	FEADER
Animation 2011	9 023,72 €	5 124,56 €	3 899,16 €
Lutte contre les espèces végétales invasives	6 600 €	3 840,81 €	2 759,19 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 623,72 €</b>	<b>8 965,37 €</b>	<b>6 658,35 €</b>

Le budget prévisionnel pour l'année 2011 était de 15623,72 € (Hors frais de publicité), correspondant à l'animation du Docob par la structure animatrice et à une action de Lutte contre les espèces végétales invasives.

Toutefois, deux actions inscrites au budget 2010 ont été réalisées en 2011 suite à un avenant à la convention entre le SMAT et l'Etat. Ces deux actions sont :

- Etude préalable à un contrat Natura 2000 (budget de 4 500 €)
- Elaboration de documents de communication (budget de 3 600 €)

Les trois actions menées dans l'année 2011 sont présentées au Comité de pilotage :

Etude préalable à un contrat Natura 2000

L'étude a été menée par le bureau Mosaïque environnement dans le cadre d'un marché public, en trois phases :

- Diagnostic de l'intérêt écologique des parcelles étudiées
- Proposition d'un programme d'actions pour la restauration du terrain
- Rédaction d'un rapport d'étude

Suite au diagnostic des parcelles, situées sur un ancien terrain de décharge, les enjeux de gestion ont été identifiés. Il s'agit notamment de conserver les habitats prioritaires déjà présents (forêts alluviales), et de restaurer de bonnes conditions nécessaires aux chiroptères (chauves-souris) par le maintien de l'ouverture. Un objectif plus ambitieux est celui de la restauration d'un habitat d'intérêt communautaire : les pelouses alluviales. Des objectifs secondaires mais importants sont à noter : Amélioration paysagère et meilleur écoulement des crues notamment. Il est important de noter que cette étude a été réalisée en lien avec le propriétaire de la principale parcelle.

Le programme des actions, constitué de plusieurs opérations (décaissement, coupes d'arbres ponctuelles, évacuation de gravats, etc ...), dont le coût est estimé entre 8 150 et 15 320 € HT.



## Bilan des actions Année 2011



### • Etude préalable à un contrat Natura 2000

➤ Etude réalisée par Mosaique Environnement

➤ 3 phases :

#### • **Diagnostic de l'intérêt écologique des parcelles étudiées**

- Présence d'un habitat prioritaire : forêts alluviales
- Friches : zones de chasse pour les chauves-souris
- Flore relativement commune
- Présence d'espèces exotiques (ailanthe, robinier, topinambour)
- Parcelle aujourd'hui sans gestion
- Situation en zone inondable

#### • **Proposition d'un programme d'actions pour la restauration du terrain**

- Conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire
- Amélioration/Restauration des habitats d'espèces
- Restauration d'habitats IC (Pelouses alluviales)
- Amélioration de l'écoulement des eaux en période de crue
- Limitation de la pollution / Amélioration paysagère

#### • **Rédaction d'un rapport d'étude**

Estimation du coût des travaux : **Minimum**                      **8 150 €**  
**Maximum**                                                              **15 320 €**

21/11/2011

M. Gérard Bonjean demande qui prend en charge le coût de ces travaux.

M. Olagnol répond que ces opérations peuvent être effectuées dans le cadre d'un contrat Natura 2000, financé par l'Etat et l'Union Européenne.

M. Tabourin ajoute que le financement est assuré à 100 % par l'Etat et l'Union Européenne, mais que le paiement est effectué à partir des factures acquittées, ce qui implique une avance d'argent de la part du maître d'ouvrage. Par ailleurs, avant d'engager un tel contrat, il est important d'avoir une visibilité sur la gestion du site après les travaux de restauration.

Flora Planchon ajoute qu'il serait intéressant d'intégrer d'autres parcelles en aval de celles qui ont été étudiées, afin d'avoir une continuité dans la gestion des abords de l'Allier.

M. Gérard Bonjean indique que ces zones sont assez peu nombreuses étant donnée l'érosion par l'Allier, et que la départementale risque d'être emportée juste en amont du ruisseau Ternivol.

M. Patrick Bonjean demande quelle est la surface de cette zone.

M. Olagnol répond qu'elle se situe autour de 1,5 hectare.

M. Lhéritier demande quand pourrait commencer ce projet.

M. Olagnol répond que l'élaboration d'un contrat est assez longue, et doit se faire en collaboration avec le propriétaire de la parcelle. Le montage du contrat peut être envisagé en 2012, et la réalisation des opérations en 2013.

M. Lhéritier souligne le fait que ce contrat peut avoir une valeur d'exemple sur le site, pour restaurer par la suite d'autres terrains également dégradés.

M. Tabourin précise que le maître d'ouvrage peut être différent du propriétaire (Mairie, autre organisme, ...), afin d'éviter le problème de l'avance de trésorerie qui peut être assez lourde. Une convention de mise à disposition des terrains peut ainsi être établie entre le propriétaire et le maître d'ouvrage.

M. Gérard Bonjean demande s'il est possible pour les collectivités d'engager des fonds publics sur des terrains dont elles n'ont pas la propriété.

M. Tabourin explique que des contrats Natura 2000 ont déjà été engagés par des maîtres d'ouvrages sur des terrains dont ils n'avaient pas la propriété, mais sur lesquels a été signée une convention de mise à disposition (entre le propriétaire et le maître d'ouvrage).

La question est de toute façon à traiter dans le cadre de l'élaboration de l'éventuel contrat Natura 2000.

M. Lhéritier ajoute que la commune de Fontannes est tout à fait favorable à l'élaboration de ce contrat, et propose de poursuivre sur les autres actions de l'année 2011.

## Lutte contre les espèces végétales invasives

Cette étude a été réalisée par le bureau Mosaique environnement dans le cadre d'un marché public. L'objet de l'étude est de recenser les zones de présence des espèces végétales invasives sur le site « Val d'Allier et Limagne brivadoise », de cibler les principaux enjeux et de proposer des actions pour lutter contre l'expansion de ces espèces sur le site.

Après plusieurs journées de terrain, le bureau d'études a pu recenser les stations d'espèces telles que l'élodée dense, la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya ou encore l'Ambroisie à feuilles d'Armoise, ainsi que d'autres espèces d'enjeu important mais moindre.

Les espèces recensées ont été classées en 4 catégories :

- 1 : Espèces prioritaires menaçant la conservation des habitats et de la biodiversité
- 2 : Espèces prioritaires présentant des problèmes de santé publique
- 3 : Espèces secondaires peu présentes sur le site
- 4 : Espèces secondaires très présentes sur le site.



### Bilan des actions Année 2011

**Lutte contre les espèces végétales invasives**

- Etude réalisée par Mosaique Environnement
- 3 phases de réalisation :
  - **Définition d'un inventaire des zones à enjeux**
    - Phase de terrain pour le repérage des plantes
    - Cartographie des zones à enjeux
  - **Espèces les plus menaçantes pour la conservation des habitats naturels**

nom latin	nom français	nb stations	catégorie
<i>Egeria densa Planchon</i>	Élodée dense	1	1
<i>Impatiens glandulifera Royle</i>	Balsamine de l'Himalaya	2	1
<i>Reynoutria japonica Houtt.</i>	Renouée du Japon	21	1



Afin d'éviter au maximum la propagation de ces espèces sur le site, des solutions existent, mais elles doivent être adaptées à la fois aux espèces et à leur niveau d'invasion.

Le mode d'action sur le terrain est l'arrachage des plantes, en veillant à ne pas propager de fragments, qui entraîneraient une multiplication végétative (« bouturage »). Ce mode d'action ne peut se limiter qu'à des stations de taille restreinte pour être véritablement efficaces.

Le mode d'action le plus efficace se situe au niveau de la gestion du milieu. En effet, les espèces invasives ont tendance à s'installer facilement sur des milieux où l'on a une intervention humaine (ouverture de milieux, travaux divers, ...). Une gestion du milieu suivant la dynamique alluviale (naturelle) de l'Allier permet de limiter les effets de ces espèces invasives. Le maintien de la forêt alluviale est particulièrement efficace pour contrôler leur développement.

Enfin, la prévention et la sensibilisation restent des outils efficaces contre les « accidents » tels la propagation d'espèces ornementales potentiellement envahissantes.

D'une manière globale, le bureau d'études était assez agréablement surpris du faible nombre de stations d'espèces invasives sur le site du « Val d'Allier et Limagne brivadoise », en soulignant que la Jussie n'avait pas été observée, alors qu'elle pose des problèmes importants sur d'autres sites en aval.

M. Tabourin explique qu'une action sur l'élodee dense paraît prioritaire, étant donné la faible ampleur de la colonisation aujourd'hui.

M. Gérard Bonjean ajoute que la Jussie est présente sur l'Allier d'après le SICALA, et qu'il est fort possible qu'elle soit présente sur le site « Val d'Allier et Limagne brivadoise ».

M. Olnagol précise que les actions qui pourraient être engagées sur les plantes invasives se feraient en concertation et/ou en collaboration avec le SICALA et d'autres organismes (CEN Auvergne, ...).

M. Gérard Bonjean indique que l'interlocuteur privilégié sur le lit de l'Allier devrait être la DDT, étant donné que l'on se trouve sur le Domaine public fluvial.

## Elaboration de documents de communication

L'élaboration de documents de communication concernant le site du « Val d'Allier et Limagne brivadoise » prévue initialement en 2010 est réalisée en 2011, avec plusieurs volets :

- Lettre de liaison destinée au grand public
- Modèle de diaporama pour les présentations orales
- Elaboration de panneaux déroulants utilisés lors de manifestations en rapport avec le site Natura 2000

Les deux premiers documents sont élaborés, édités et imprimés par le bureau d'études Biotope, retenu dans le cadre d'un marché public. Les panneaux sont élaborés en interne au SMAT du Haut-Allier.

La lettre mise en page est présentée au comité de pilotage.

M. Lhéritier demande quelle est la diffusion prévue pour la lettre de liaison.

M. Olnagol répond que la lettre devrait être diffusée dans l'ensemble des mairies concernées par le site pour le grand public, ainsi qu'aux membres du comité de pilotage.

M. Lhéritier propose d'adresser cette lettre directement aux agriculteurs qui ont contractualisé dans le cadre des Mesures agro-environnementales territorialisées.

### Programmation pour l'année 2012 :

Budget prévisionnel concernant la programmation 2012 :

Action	Dépenses	Recettes	
		ETAT	FEADER
Animation du DOCOB	9 870,12 €	5 612,91 €	4 257,21 €
Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	4 000 €	2 327,76 €	1 672,24 €
Suivi de la mise en œuvre des MAEt	2 000 €	1 163,88 €	836,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 870,12 €</b>	<b>9 104,55 €</b>	<b>6765,57 €</b>

L'animation en 2012 sera en partie axée sur la communication autour de la charte Natura 2000.

Une action en deux volets sera engagée, il s'agit de l'évaluation de l'efficacité des MAEt engagées sur le site. L'un des deux volets concerne le suivi de la mise en œuvre des MAEt, comprenant des entretiens avec les agriculteurs ayant contractualisé, et un suivi de la gestion des parcelles. L'autre volet concerne l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces pour lesquels ces MAEt ont été engagées.

Pierre Tabourin souligne le fait que cette action est déterminante pour la justification des MAEt, notamment auprès de la Commission Européenne, très attentive aux résultats obtenus à partir des contrats Natura 2000. Et ce d'autant plus que des premiers résultats obtenus sur les Gorges de la Loire et sur le Mézenc montrent que l'engagement des parcelles en MAEt permettent un maintien voire une amélioration de l'état de conservation des habitats naturels, alors que ce serait plutôt une dégradation sur des parcelles non contractualisées.

### Point sur la contractualisation au niveau départemental :

Tout d'abord, la contractualisation agricole sur le site « Val d'Allier et Limagne brivadoise » se compose de 4 mesures :

- AU\_VALB\_HE3 : Limitation de la fertilisation sur les prairies pâturées (60 UN)
- AU\_VALB\_HE4 : Absence de fertilisation sur les prairies pâturées
- AU\_VALB\_HE6 : Absence de fertilisation sur les pelouses alluviales
- AU\_VALB\_CU1 : Conversion de cultures en prairies

La surface totale contractualisée sur le site atteint 73,1 ha, soit 38 % de la surface ouverte à la contractualisation (surface présentant des enjeux écologiques, inférieure à la SAU du site).



## Point sur la contractualisation au niveau départemental



➤ Contrats agricoles (MAEt) sur le site Natura 2000

Bilan par mesure sur le site « Val d'Allier et Limagne brivadoise »					
Mesure	AU_VALB_HE3	AU_VALB_HE4	AU_VALB_HE6	AU_VALB_CU1	TOTAL
Surface	32,6	30,81	8,85	0,35	<b>72,61</b>
Montant unitaire (€/ha/an)	180	244	244	267	
Montant total (€/an)	5868,00	7517,64	2159,40	93,45	<b>15638,49</b>

**Bilan :** environ 38 % de la surface ouverte à la contractualisation

La surface contractualisée a été limitée par plusieurs facteurs, notamment :

- Montant du dossier insuffisant pour certains agriculteurs (300 € minimum par an)
- Les plages de chargement de l'exploitation définies au niveau régional (inférieur à 1,8 UGB/ha) n'étaient pas respectées

Concernant les autres sites sur le Département de la Haute-Loire :

Site	Nombre de dossiers	Surfaces contractualisées
Devès	6	65,68
Gorges de l'Arzon	1	7,21
Gorges de la Loire	158	3064,95
Haut-Allier	161	3813,37
Marais de Limagne	4	42,57
Mézenc	33	804,23
Sianne Bas Alagnon	10	122,01
Versant Ouest Margeride	3	17,03
Val d'Allier Limagne Brivadoise	6	72,61
Lavalette	112	2842,47
Grottes de la Denise	1	7,21
Lacs Espalem Lorlanges	2	16,27
Coteaux de Montlaizon	4	43,42
Carrières de Solignac	1	3,48
Vallée de la Senouire	10	134,86
<b>TOTAL</b>	<b>512</b>	<b>11057,37</b>



Plus de 11 000 ha ont été engagés en MAEt entre 2007 et 2011 sur le Département. Pour la seule année 2011, 185 947 € ont été engagés (sur 5 ans) au titre de ces mesures.

M. Oagnol passe la parole à Mme Flora Planchon pour le bilan des autres contrats Natura 2000 en Haute-Loire.

Mme Planchon rappelle qu'il existe 27 sites Natura 2000 (24 sites surfaciques + 3 sites linéaires) en Haute-Loire, dont 25 dépendent de la directive « Habitats-faune-flore », et 2 de la directive « Oiseaux ». Ces sites Natura 2000 couvrent environ 142 000 hectares, soit environ 25 % de la surface du Département.

22 Documents d'Objectifs ont été rédigés, deux sont en cours d'élaboration et devraient être validés d'ici à la fin de l'année 2011.



## Le réseau Natura 2000 en Haute-Loire

### Les actions : les contrats

- **6 contrats** Natura 2000 non agricoles non forestiers (323B) / forestiers (227B) :
  - 1 réalisé (0.5 ha et 500 mètres de linéaires) : MO collectivité locale
  - 4 en cours sur 2 sites (près de 100 ha) : MO association et établissement public :
    - 3 « non agricole non forestier » (site du Mézenc, sites du Haut-Allier/Gorges de l'Allier et affluents
    - 1 « forestier » (site du Mézenc)
  - 1 à l'étude pour 2012 : MO particulier :
    - « non agricole non forestier » (site Val d'Allier et Limagne brivadoise)



15

Les contrats Natura 2000, en dehors des MAEt, prennent deux formes :

- Les contrats forestiers
- Les contrats « Ni-agricoles-ni-forestiers »

6 sont en cours ou en élaboration en Haute-Loire, comprenant celui qui est situé sur la commune de Fontannes.



## Le réseau Natura 2000 en Haute-Loire

### Les actions : les chartes

**32 Chartes rédigées sur 630 hectares**

**depuis la démarche expérimentale sur les Gorges de l'Arzon en 2008**

- Au total, sur l'ensemble des sites :
  - 9 adhésions en 2008 (plus de 130 hectares)
  - 2 adhésions en 2009 (3 hectares)
  - 6 adhésions en 2010 (140 hectares)
  - 15 adhésions en 2011 (350 hectares)
- Des perspectives de nouvelles signatures dès 2012 : 60 hectares sur le Val d'Allier



17

La Charte Natura 2000 est une autre possibilité de contractualiser, adaptée à chaque site Natura 2000. Sans impliquer de surcoût pour le signataire, elle permet de garantir le maintien de pratiques respectueuses de la biodiversité. La contrepartie est une exonération partielle de la Taxe sur le foncier non-bâti (parts communale et intercommunale).

Environ 630 hectares ont été contractualisés à ce jour dans le cadre de la Charte Natura 2000 en Haute-Loire.

M. Lhéritier remercie Mme Planchon pour la présentation des chiffres sur la contractualisation, en indiquant que la concertation doit se poursuivre pour élaborer les projets liés au site Natura 2000. Il précise également que sur ce site en particulier, l'ensemble des enjeux doit être pris en compte, en particulier la sécurité publique et l'environnement.

M. Bonjean insiste sur le fait que la démarche Natura 2000 doit prendre en compte l'ensemble des activités, et ne doit pas devenir une « mise sous cloche » des milieux.

M. Lhéritier remercie l'ensemble des participants et clôt la séance.

Suite à cette réunion, la DDT de Haute-Loire représentée par Flora Planchon réunit le collège des élus du Comité de pilotage, afin de procéder à l'élection de la structure porteuse et du Président du Comité de pilotage.